

DELIBERATION N° 79/70 : DENOMINATION DES RUES

Monsieur REINSTADLER, 2e Adjoint, chargé de la voirie, informe l'Assemblée qu'il importe de procéder à l'achat et à la pose de plaques de dénomination des rues, comprenant d'une part un complément de rues anciennes et d'autre part, la dénomination de nouvelles rues dans la Z.A.C. LUDRES-SUD.

L'entreprise Jean BERNARD, qui avait déjà procédé à la pose de plaques de rues lors de la 1ère phase de travaux en 1978, a été retenue pour exécuter les travaux de la 2e phase, pour un montant T.T.C. de 51 544 F 08.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- désigne l'entreprise Jean BERNARD, les "4 Vents" R.N. 4 à LAXOU, pour exécuter les travaux de dénomination des rues 2e phase, comprenant fourniture et pose de plaques de rues, selon le projet défini par la Commission "voirie".
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget, dans le programme 43/76, et autorise le Maire à signer le marché en ce sens avec l'entreprise Jean BERNARD.